

Compte-rendu n° 3 Conseil communautaire du 17 mai 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BAZIN Jean-Louis - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – JAY Hélène – JUGAND François – LAYMOND Jean - LAYMOND Michel - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves - MORTON Carole - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

POUVOIRS : Mme Marie GUNIE à M. Jean-Michel VORGER

EXCUSES : M. ARNOLD Gérard
Mme JUGAND Joëlle
Mme MENGOLI Chrystelle

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil communautaire du 22 mars 2018 est validé.

I. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

Sylvie GERMANAZ est désignée secrétaire de séance.

Adoption du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Marc MATHIS, conseiller en charge de la Piscine du Morel, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine pour respecter les exigences réglementaires et les contraintes de fonctionnement. Il fait une présentation de ce document et précise que cette modification a pour objectif de définir la surveillance en présence de structures gonflables aquatiques, de limiter les nombreuses fermetures totales du petit bain et d'optimiser le nombre de surveillants nécessaires en fonction de la fréquentation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Règlement européen sur la protection des données

Le Président informe l'assemblée que le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles entrera en application le 25 mai 2018 et rappelle que les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles pour assurer la gestion administrative de leur structure ou des différents services publics dont elles ont la charge. Dans cette optique, elles devront adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection aux données traitées.

Dans ce cadre, le Président précise que les collectivités du ressort du territoire de la CCVA se sont engagées dans une réflexion sur la gestion et la protection des données mais qu'au vu de l'ampleur des enjeux et des répercussions éventuelles elles seront dans l'incapacité de désigner un délégué à la protection des données à compter du 25 mai 2018. Le Président propose donc de poursuivre la réflexion dans une démarche mutualisée avec les communes du territoire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Règlement Mise en séparatif du réseau EU de Navette Commune d'Aigueblanche Tranche 4 et 5 – 2018 (Convention et demande de subvention).

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'un collecteur récupérant la quasi-totalité des eaux usées des villages du versant Navette/Villargerel pour les acheminer à la station d'épuration de La Léchère. La quatrième tranche sera réalisée en 2018 pour un coût estimé à 67 690 € TTC et une cinquième tranche sera réalisée en 2019 pour un coût estimé à 18 125 € TTC. Cette opération est susceptible d'être aidée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Afin d'assurer la cohésion de ce chantier, il est proposé que la CCVA délègue à la commune d'Aigueblanche la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Animation de la politique « Immobilier de Loisirs » – année 2

Le Président rappelle la problématique de l'offre d'hébergement non marchande sur le territoire de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche et, précise que dans ce cadre la CCVA a engagé un agent pour structurer une « Politique Immobilier de Loisirs », permettant de se doter de l'ensemble des outils nécessaires pour maintenir et améliorer la fréquentation touristique de la destination. Le Président propose de renouveler la demande de subvention pour l'année 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur un itinéraire de randonnée sur la commune de Saint-Jean de Belleville.

Thierry BRUNIER, Vice-Président, en charge des travaux et des activités de pleine nature, rappelle à l'Assemblée la labellisation du site VTT « Valmorel - Vallées d'Aigueblanche » attribuée par la Fédération Française de Cyclisme cette année, axe fort du développement du VTT sur le territoire. La commune de Saint-Jean de Belleville et la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, qui entretiennent le sentier, souhaitent établir une convention d'une durée de un an, pour fixer les responsabilités des parties et ainsi apporter des garanties juridiques au propriétaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Convention relative à la mise en œuvre du service de navette VTT

Le Vice-Président en charge des travaux et des activités de pleine nature, rappelle que dans le cadre de sa politique de développement du VTT, la CCVA a initié à l'été 2017 la mise en service d'une navette VTT reliant Bellecombe à Valmorel pour permettre aux pratiquants de la vallée et des environs d'accéder plus facilement au domaine d'altitude et profiter des grands itinéraires enduros VTT-FFC. Thierry BRUNIER propose donc d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de ce service de navettes VTT sur la saison estivale 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Labélisation site VTT FFC 2018

Le Vice-Président, en charge des travaux et des activités de pleine nature, rappelle à l'assemblée le projet global de développement du VTT sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche, et précise que le territoire des Vallées d'Aigueblanche a été labellisé en 2017 « Site VTT-FFC », afin de diversifier l'offre autour de pratiques complémentaires à la descente VTT sur le domaine Valmorel-Doucy. Thierry BRUNIER propose à l'Assemblée de reconduire le label VTT-FFC sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche pour l'année 2018. La cotisation annuelle est fixée à 900€ pour l'année 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Consultation pour avis sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Savoie

Le Président informe l'assemblée qu'il est prévu l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sous le pilotage conjoint de l'Etat et du Département, tout en associant communautés de communes et d'agglomération. Ce document est établi pour une durée de 6 ans, il présente un caractère stratégique au niveau départemental, mais reste non opposable et non prescriptif. Il est soumis pour avis aux communautés de commune et d'agglomération de Savoie, à la région et à la Conférence d'Action Publique Territoriale au niveau régional.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Avenant n°1 à la DSP relative à l'eau potable

Le Président, rappelle que la Communauté de Communes a approuvé une délégation de service public pour la gestion du service d'alimentation en eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 (fin des prestations le 31 décembre 2021). Ce contrat prévoyait dans son article 44 la révision à mi-parcours de certaines clauses contractuelles. Le présent avenant a donc pour objet la prise en compte des charges supplémentaires liées aux réformes législatives.

Le Président précise que le cout de ces obligations générera une augmentation de 12 centimes/m3 du prix de l'eau et propose au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat d'affermage.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Demande de classement en Station classée de tourisme – Absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune touristique durant les trois années qui précèdent l'année de demande du classement

Le Président rappelle que le 30 novembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de classement de la CCVA en Station classée de tourisme. Dans le cadre de la réalisation du dossier, plusieurs critères sont à respecter et à justifier auprès des services instructeurs : Préfecture de département, DIRECCTE et ministère en charge du tourisme.

Dans le cadre du critère 'Hygiène et équipements sanitaires', la collectivité doit justifier l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait du groupement de communes touristiques pour lequel la demande de dénomination a été envoyée le 20 avril dernier. Après vérification des services de la CCVA, rien ne fait obstacle à cette prise de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Affaires budgétaires

Décision modificative n°1 – Budget Principal

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 01 nécessaire.

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
1068		41 805,00	Excedent SMITOM
1641		-32 119,00	Emprunt
2041511	9 686,00	0,00	Subvention d'équipement SU CCCT
TOTAL	9 686,00	9 686,00	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention d'investissement à la CCCT dans le cadre du service unifié

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, rappelle au conseil que la CCVA a confié à la CCCT par le biais d'une convention de service unifié la gestion notamment de l'école de musique et de danse, et du gymnase Bardassier. Dans ce cadre, il y a lieu d'attribuer une subvention d'investissement de 9 686 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention Comité de Bassin d'Emploi

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, rappelle au Conseil Communautaire que la CCVA est partenaire du Comité de Bassin d'Emploi qui a vocation à fédérer et impulser des actions relatives à l'emploi et à

la formation sur l'arrondissement d'Albertville. Dans ce cadre, il propose de subventionner cette association pour un montant de 1 000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Tarif de location pour l'appartement n°25 Bourg Morel – Avanchers-Valmorel.

Le Vice-Président en charge des finances, informe le Conseil Communautaire que la CCVA est propriétaire de l'appartement n°25 au Bourg Morel sur la commune des Avanchers-Valmorel. Il propose de commercialiser ce dernier, pour la période d'hiver 2018 à printemps 2019, avec les tarifs suivants :

Semaine	Prix appartement / semaine
08/09 au 22/12	550,00 €
22/12 au 29/12	1 820,00 €
29/12 au 05/01	2 370,00 €
05/01 au 02/02	1 420,00 €
02/02 au 09/02	1 820,00 €
09/02 au 16/02	2 920,00 €
16/02 au 02/03	3 140,00 €
02/03 au 09/03	2 920,00 €
09/03 au 16/03	1 820,00 €
16/03 au 13/04	1 420,00 €
13/04 au 15/06	550,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Tarifs aire de camping-car et Règlement aire de camping-car

Le Président rappelle le projet d'aire réservé exclusivement aux Camping-car approuvé par délibération du 22 mars 2018 et rappelle que si la collectivité s'est engagée dans ce projet c'est pour faire face à un réel besoin constatés par de nombreux acteurs. Après rencontre des campings privés, il informe l'assemblée que le nombre d'emplacement a été réduit à 12, et que les tarifs ont été ajustés sur ceux du secteur privé et rappelle que les prestations proposées seront moindres que celles des campings, car limité à la fourniture d'un emplacement. Le Président précise donc qu'il y a lieu de finaliser ce dossier en fixant les tarifs et en autorisant la CCVA à déposer les pièces administratives auprès des services concernés.

Tarifs :

Un emplacement/jour	10.50 € (basse saison)
Un emplacement/jour	12.00 € (haute saison-vacances scolaire de juillet et aout)
Prise électrique	4.50€

La délibération est approuvée à l'unanimité moins une voix contre (Madame Carole MORTON).

Gestion du snack de la Piscine

Le Président rappelle que le snack de la piscine est mis en gérance du mois de juin au mois d'août pour les saisons 2018 à 2020. La candidature de Madame Stéphany MOËNNE-LOCCOZ a été retenue et propose d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Gestion du personnel

Compte épargne temps (CET)

Philippe VERJUS, Vice-Président en charge du personnel, indique que les agents territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps. Il

précise que le CET a déjà été instauré à la CCVA et qu'il ne s'agit que d'une modification permettant de monétiser ce CET ou de le transférer au régime de retraite additionnelle pour les agents titulaires.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Création de poste Agent de Maîtrise Principal.

Le Vice-Président en charge du personnel propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent de la CCVA.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise à disposition du Service d'Assainissement Non Collectif de la CCVA au profit de la CCCT.

Le Vice-Président en charge du personnel rappelle que La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avait sollicité la CCVA pour que le service « SPANC » soit mis à disposition suite au départ de son technicien. Il rappelle qu'une convention a été établie et informe qu'il convient de reconduire cette prestation par le biais d'un avenant entre ces deux collectivités pour la mise à disposition du Service d'Assainissement Non Collectif de la CCVA au profit de la CCCT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. Affaires foncières

Désignation d'un Vice-Président pour la signature des actes en la forme administrative

Le Président informe le Conseil que dans le cadre des actes authentiques établi en la forme administrative il peut, en sa qualité d'officier d'état-civil, authentifier cet acte et que, par conséquent, il ne peut comparaître une deuxième fois dans l'acte. Il propose donc que Gabriel MARTINOT représente la Communauté de Communes, pour la signature.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Acquisition de terrains Grand Nâves commune de La Léchère – consorts MIBORD

Le Président rappelle à l'Assemblée que les travaux d'aménagement du domaine nordique sur la commune de La Léchère, Grand Nâves, nécessitent l'acquisition de parcelles de terrain sur le secteur. Il s'agit des parcelles situées sur la commune de La Léchère, Grand-Nâves, d'une superficie totale de 3 788 m² appartenant aux consorts MIBORD Pierre, Hervé et Céline. Ces derniers ont signé une promesse de vente pour un montant total de 1 515,20 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Désaffectation et Déclassement partiel de terrains classés dans le domaine public intercommunal et situé sur la commune des Avanchers Valmorel : lancement de la Procédure conjointe avec la commune des Avanchers-Valmorel

Le Président informe que la réalisation de nouveaux lits sur le territoire de la station de VALMOREL s'inscrit dans le cadre de ce nouveau programme de développement et doit conforter l'équilibre économique de la station. Pour se faire, la commune des Avanchers et la CCVA s'engagent à privilégier la construction de lits marchands. Il rappelle que la CCVA est propriétaire de deux terrains à bâtir sis lieudit La Thuile, cadastrés section E numéro 539 et E numéro 540, classés en zone US du Plan local d'urbanisme et qu'une partie de ces terrains se trouve actuellement à usage de stationnements publics et de voirie. Ces terrains sont par ailleurs séparés par la voie principale desservant la station.

Afin de pouvoir créer des lits marchands tout en restant maître de ce tènement foncier à long terme, le Président propose de contractualiser par le biais d'un bail emphytéotique qui pourra porter sur deux unités foncières séparées par la voie publique. En préalable à la signature de tout bail il convient de désaffecter à l'usage du public et déclasser du domaine public les surfaces concernées. Les surfaces concernées figurent sur le plan ci-annexé en tramé orange et violet. Elles représentent une surface de 3 384 m².

La délibération est approuvée à l'unanimité.

V. Questions diverses

Croqueurs de pommes

Jean Laymond, Maire de Le Bois, rappelle que l'association des « Croqueurs de Pommes » a été financée par l'Europe par le biais des contrats LEADER et qu'elle se tient à disposition pour venir présenter leur action afin que la continuité de leur projet puisse être étudiée.

Ligne de moyenne tension reliant Grand Cœur aux Avanchers-Valmorel

Jean Laymond, Maire de Le Bois, précise que régulièrement depuis quelques années cette ligne rencontre des problèmes d'approvisionnement en électricité. Ces coupures de courant impactant notamment la commune de Le Bois et le hameau des Emptes représentent un vrai problème notamment en période hivernale. Il propose qu'un courrier commun soit envoyé à la société ENEDIS afin qu'ils fassent un effort plus conséquent sur l'entretien de cette ligne.

Accessibilité en Tarentaise

Jean-Michel VORGER, Vice-Président en charge du développement économique, rappelle le problème d'accessibilité de la Tarentaise les samedis des vacances de Noël et d'Hivers notamment. Il souhaite que dans un premier temps l'accès 38 « Sortie Aigueblanche » soit ouvert pour les touristes de Valmorel et du territoire. Puis dans un second temps il propose de soutenir le projet de tunnel depuis Aigueblanche.